REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE LORETO DI TALLANO EAU

Séance du 13 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 13 avril, à dix-sept heure, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
6	5	5 Pour : 5 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
M. ARRII JEAN PIERRE, M. BETEILLE ROBERT, M. SERRA JEAN LUC, M. SERRA BAPTISTE, M. DESBRIERES ALAIN

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :
M. FIORI GABRIEL

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
04 avril 2024

Date d'affichage
04 avril 2024

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. SERRA JEAN LUC

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

15 avril 2024

et publication du

15 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Jean Pierre ARRII, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 29mars 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**9 045,51**
- un déficit reporté de :	**0,00**
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	**9 045,51**
- un déficit d'investissement de :	**3 433,49**
- un excédent des restes à réaliser de :	**98 589,47**
Soit un excédent de financement de :	**95 155,98**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT	**9 045,51**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**9 045,51**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	**3 433,49**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Loreto di Tallano, le 13 avril

Le Maire ARRII Jean Pierre

le(s) secrétaire(s) de séance